

## Activité et timing

**14h-15h10** : Votre enfant et ses amis sont guidés dans le musée par une animatrice qui leur propose une visite rythmée par des **activités ludiques et créatives**.

**15h10-15h40** : **Atelier créatif** en lien avec les œuvres observées dans le musée

**15h40-16h15** : **Goûter** et **distribution des cadeaux**

Afin que l'anniversaire de votre enfant au art & marges musée se passe au mieux, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les quelques points que voici

## Réservation

La réservation se fait auprès du art & marges musée (02 533 94 90 ou sarah.kokot@artetmarges.be) minimum **deux semaines à l'avance**.

La confirmation n'est pas toujours immédiate, puisque nous devons d'abord nous assurer de la disponibilité d'une animatrice. Une fois que la réservation est **confirmée des deux côtés**, vous recevez une **facture via e-mail** à régler par virement.

## Quels jours ?

Le **samedi** ou le **dimanche**, sous réserve de disponibilité des locaux et des animatrices. Et uniquement pendant les périodes d'ouverture du musée (fermeture entre les expositions temporaires).

## Pour quel âge ?

Les anniversaires sont organisés pour des enfants à partir de **4 ans** et jusqu'à **12 ans**. Nous pouvons aller au-delà de cette limite d'âge si vous considérez que le groupe de jeunes adolescents sera réceptif à ce type d'activité. Les groupes d'âges mixtes sont acceptés.

## Prix

**60 €** sont à payer par virement à la réception de la facture.

Le jour-même, vous payez **1€** d'entrée par enfant au musée.

## Le nombre d'enfants

Le nombre **maximum** d'enfants autorisé est de **10**. Le musée présente des espaces relativement réduits, il nous est donc impossible d'accepter davantage d'enfants. Le fait d'être en groupe limité rend par ailleurs l'activité plus agréable pour les enfants qui y participent.

## Possibilité d'annulation ?

Toute modification ou annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard **5 jours ouvrables avant la visite**. L'activité payée et annulée dans ce délai, sera remboursée sous forme d'un bon d'identité valeur, valable 12 mois. Si ce délai d'annulation n'est pas respecté, le montant de l'activité reste dû. Si l'annulation est liée au fait que l'enfant qui fête son anniversaire est **malade** à la date de l'animation, un bon d'une valeur identique valable 12 mois sera émis quelque soit le délai d'annulation (uniquement sur présentation d'un certificat médical valable).

## L'arrivée au musée

Il n'est pas toujours facile de **se garer** à proximité du musée. Pour plus de facilité, nous vous conseillons le **co-voiturage** ou l'emploi des **transports en commun** (metro Porte de Hal, bus 27 ou 48 arrêt Porte de Hal, gare de Bruxelles midi).

L'activité **commence à 14h**. Pour le bon déroulement de celle-ci il est demandé que les enfants n'arrivent **pas trop longtemps à l'avance**. En effet, les enfants arrivés trop longtemps à l'avance s'impatientent et cela n'est agréable ni pour eux ni pour les parents. Nous voulons également éviter que l'énervement des enfants oblige l'animatrice à commencer l'activité sur un ton plus autoritaire que récréatif.

### Le bon truc ?

Donner rendez-vous aux enfants invités à la **plaine de jeux** du parc de la **Porte de Hal** (5' à pied) et rejoindre ensemble le musée pour l'activité. La plaine de jeux des **Escargots** est également toute proche. Moins spectaculaire, elle présente toutefois l'avantage de faciliter la surveillance...

## L'encadrement

L'activité se veut certes récréative, mais nous n'en restons pas moins dans un musée, espace à partager avec d'autres visiteurs. Il est donc demandé aux enfants de suivre des **règles** élémentaires, à savoir : ne pas toucher, ne pas crier et ne pas courir. Il est parfois difficile pour les enfants de respecter ces quelques règles et nous comptons sur le(s) parent(s) organisateurs pour aider l'animateur à l'encadrement des enfants.

Il est donc demandé qu'**un parent** (au moins un, deux maximum) **participe** à l'activité avec les enfants. Le parent organisateur est en effet considéré comme responsable du groupe, puisque c'est lui qui prend l'initiative d'emmener les enfants au musée. L'entrée est donc gratuite pour 2 adultes maximum.

## Le goûter

Le goûter est entièrement **pris en charge par le parent** organisateur. Le musée met seulement l'espace (dans lequel se déroule préalablement l'atelier) à disposition.

## Le départ

Les parents qui viennent rechercher leurs enfants ne pourront les rejoindre dans l'espace (trop réduit) où se déroule le goûter. Il leur est demandé **d'attendre à l'accueil du musée**.

Le parent organisateur reste jusqu'à ce que tous les enfants invités aient été récupérés par leurs parents. L'attente se fait dans l'espace d'accueil du musée (il n'est pas possible d'occuper le local dans lequel se déroulent l'atelier et le goûter au-delà de l'heure de fin d'activité).

A nouveau, si vous souhaitez éviter l'énervement des enfants, la plaine de jeux du parc de la Porte de Hal est à quelques pas...

## Pour les parents des petits invités... *inspirations*

Nous n'acceptons qu'un maximum de deux adultes pour se joindre à l'activité d'anniversaire, mais les parents des petits invités peuvent naturellement **visiter le musée** en attendant leur progéniture (entrée payante).

Le art & marges musée est situé dans le quartier des Marolles, à quelques pas de la **Place du Jeu de Balle** où un **marché aux puces** se tient tous les jours et autour duquel se trouvent de sympathiques **brasseries**.

La **rue Haute** et la **rue Blaes** fourmillent également de **galeries** et **d'antiquaires/brocanteurs** ouverts tout le week-end.

Le **centre-ville** n'est qu'à quelques minutes en transport en commun (Sablon, Grand-Place, Mont des Arts...)